

Commentaire du catéchisme Saint Pie X – 11 jan. 2026 - LE DOGME

Chapitre 3 : La création du monde - L'origine et la chute de l'homme

Q64. Comment l'homme est-il libre ?

L'homme est libre en ce qu'il peut faire une chose et ne pas la faire, ou en faire une plutôt qu'une autre, comme nous le sentons bien en nous-mêmes.

(Suite) III. ...comme nous le sentons bien en nous-mêmes. — Nous avons en effet la nette conscience d'être maîtres de nos actes. Nous sentons, et en avons la certitude, que ce que nous faisons en ce moment, nous le faisons de notre propre volonté, et que si les autres essayaient de nous inciter à faire autrement, nous pourrions refuser. Même s'ils nous contraignaient physiquement, il resterait toujours la liberté de notre vouloir, et aucune force au monde, à l'intérieur ou à l'extérieur de nous, ne pourra faire en sorte que nous voulions ou ne voulions pas ce qui est contraire à notre volonté.

Grâce à cette liberté, nous pouvons faire le bien ou le mal, ne pas faire l'une ou l'autre chose. C'est par liberté que nous sommes responsables de nos actes. La machine n'est pas responsable ni coupable des dommages qu'elle fait en écrasant la main de l'ouvrier imprudent qui se laisse prendre dans ses rouages, comme elle n'a aucun mérite pour les choses utiles et parfaites qu'elle fait.

Si nous n'étions pas libres, il ne pourrait être question de récompense ou de châtiment pour le bien et le mal, mais bien plutôt, il n'y aurait ni bien ni mal par rapport à nous.

Mgr Lefebvre nous montre dans son maître-livre : « ILS L'ONT DÉCOURONNÉ »
P. 33-34, les différentes libertés de l'homme.

« 1) D'abord, **la liberté psychologique**, ou libre arbitre, propre aux êtres pourvus d'intelligence, et qui est la faculté de se déterminer vers tel ou tel bien indépendamment de toute nécessité intérieure (réflexe, instinct, etc). Le libre arbitre fait la dignité radicale de la personne humaine, qui est d'être *sui juris*, de relever d'elle-même, et donc d'être responsable, ce que l'animal n'est pas.

« 2) Ensuite nous avons **la liberté morale**, qui concerne l'usage du libre arbitre : usage bon si les moyens choisis conduisent à l'obtention d'une fin bonne, usage mauvais s'ils n'y conduisent pas. Vous voyez dès lors que la liberté morale est essentiellement relative au bien. Le pape Léon XIII la définit magnifiquement et d'une manière très simple : la liberté morale, dit-il, est « *la faculté de se mouvoir dans le bien* ». La liberté morale n'est donc pas un absolu, elle est toute relative au Bien, c'est-à-dire finalement à la loi. Car c'est la loi, et d'abord la loi éternelle qui est dans l'intelligence divine, puis la loi naturelle qui est la participation à la loi éternelle par la créature raisonnable.

(A suivre)

Jours	Fêtes	Offices	
Dimanche 11	Sainte Famille - Solennité de l'Épiphanie		
Lundi 12	Férie	07h15 : Messe au prieuré 07h20 : Messe à Goussonville 11h15 : Messe au prieuré	S A J
Mardi 13	Baptême de Notre-Seigneur	07h15 : Messe au prieuré 07h20 : Messe à Goussonville 11h15 : Messe au prieuré	J S A
Mercredi 14	S^t Hilaire <i>Mém. de s^t Félix de Nole</i>	07h20 : Messe à Goussonville 11h15 : Messe au prieuré	J A
Jeudi 15	S^t Paul ermite <i>Mém. de s^t Maur</i>	07h20 : Messe à Goussonville 18h30 : Messe au prieuré	A J
		<i>suivie de l'office du Rosaire</i>	
Vendredi 16	S^t Marcel I^{er}	07h15 : Messe au prieuré 09h00 : Messe à Goussonville 18h30 : Messe au prieuré	A J S
Samedi 17	S^t Antoine	07h20 : Messe à Goussonville 10h30 : Confessions au prieuré 11h15 : Messe au prieuré	A A J
Dimanche 18	2^{ème} dimanche après l'Épiphanie	Au prieuré Saint-Jean Confessions : 08h00 Messe basse : 08h30 A	Église de Jouy-Mauv. Confessions : 10h00 Messe chantée : 10h30 J

ANNONCES COMPLÉMENTAIRES

- **Croisade des vocations** : Monsieur l'Abbé Pagliarani, notre Supérieur Général, avait lancé du 26 décembre 2024 au 6 janvier 2026, une croisade pour demander au ciel des vocations sacerdotales et religieuses. Bien que ce temps soit écoulé, gardons nos bonnes résolutions. Continuons de prier pour les vocations dont nous avons tant besoin, dizaines de chapelet, chapelet, communions sacramentelles et/ou spirituelles, sacrifices et pénitence à cette très noble intention, pour l'extension du règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
- **Règle liturgique** : Pendant la messe chantée, après l'encensement de l'autel, les fidèles se lèvent pour l'encensement du célébrant.
- **Règle de préséance** : Merci de faire attention à ce que nos religieuses communient les premières.
- **Les livres de chants « Magnificat Dominum »** disparaissent anormalement un par un. Merci de les ramener au prieuré ou à l'église de Jouy-Mauvoisin.
- **Apostolat facile** : les publications placées au fond de l'église de Jouy sont gratuites. Prenez-les, lisez-les, ramenez-les ou faites-les circuler, donnez-les !
- **Dates à retenir**
 - Le samedi 17 janvier, **Croisade Eucharistique** au prieuré Saint-Jean de 14h30 à 17h00.
 - Le mercredi 28 Janvier **adoration perpétuelle** au prieuré de Mantes, de 8h30 à 16h30, aux intentions de la Fraternité St-Pie X : 1 - La victoire sur les ennemis intérieurs et extérieurs de l'Église ; 2 - La conversion de Rome et des évêques ; 3 - La sanctification des prêtres et des candidats au sacerdoce ; 4 - L'éveil de nombreuses vocations sacerdotales et religieuses. **Merci d'inscrire votre horaire de présence sur les feuilles à l'entrée de la chapelle.**
 - **Sessions fiancés** organisées par le M.C.F. : Mouvement Catholique des Familles, les samedi 31 janvier et dimanche 1^{er} février, et les samedi 11 et dimanche 12 avril 2026, à la Martinerie à Châteauroux. Tracts à votre disposition. Inscription : www.m-c-familles.fr
 - Le week-end des 6, 7 et 8 février **Université D'Hiver** à l'école Saint-Michel de Châteauroux. Le thème : « ***Le bonheur, entre mythe et réalité*** »
 - Départ de messieurs du prieuré Saint-Jean, le 15 février, pour **une retraite de Saint-Ignace** du 16 au 21 février 2026 à Caussade. Contacter Monsieur Olivier Latroi pour l'organisation.